



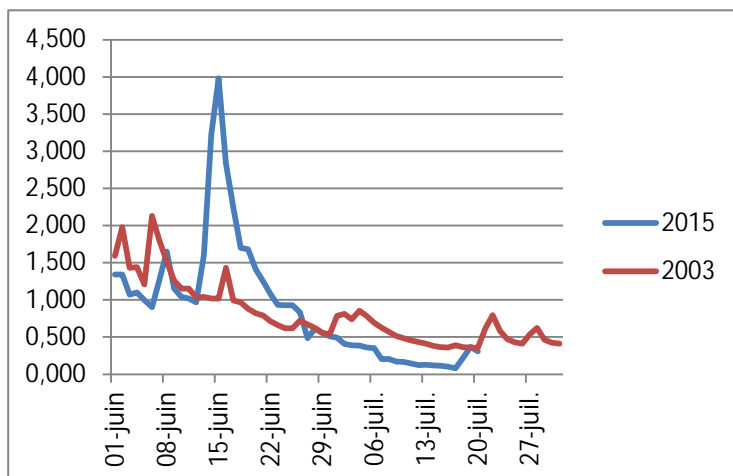
# Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°50 – JUILLET 2015

## Sécheresse : Les débits s'effondrent et les cours d'eau s'assèchent

Les épisodes climatiques exceptionnels ont des répercussions non seulement pour les activités humaines, mais aussi et d'abord sur le milieu naturel, qui est le premier à souffrir du manque d'eau.

Depuis plusieurs semaines les précipitations font défaut, et on constate un effondrement des débits des cours d'eau. Pour autant peu de restrictions sont mise en œuvre, et si l'épisode se poursuit, on pourrait voir arriver les premières carences. Les cours d'eau souffrent, et on observe de fortes mortalités de poissons !



L'épisode que nous vivons en 2015 a de nombreuses similitudes avec la sécheresse de 2003, si ce n'est que la sécheresse actuelle a démarré plus tard dans la saison. Les débits mesurés en mètres cube par seconde à la station de Boën (voir graphique ci-dessus) illustrent bien la situation critiques dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Chaque jour qui passe fait apparaître de nouveaux cours d'eau à sec notamment sur les moins robustes aux étiages : le Chagnon, le Ruillat, le Féline, les gouttes des gorges du Lignon et de la Vallée de l'Anzon... Plus inquiétant, des cours d'eau qui n'avait séché que mi-août en 2003, sont dès aujourd'hui menacés comme le Tavel dans la traversée de Saint Laurent Rochefort. Vous pouvez retrouver les informations relatives à [l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 en cliquant sur ce lien](#). Le niveau d'alerte 1 pourrait rapidement passer à l'échelon supérieure.

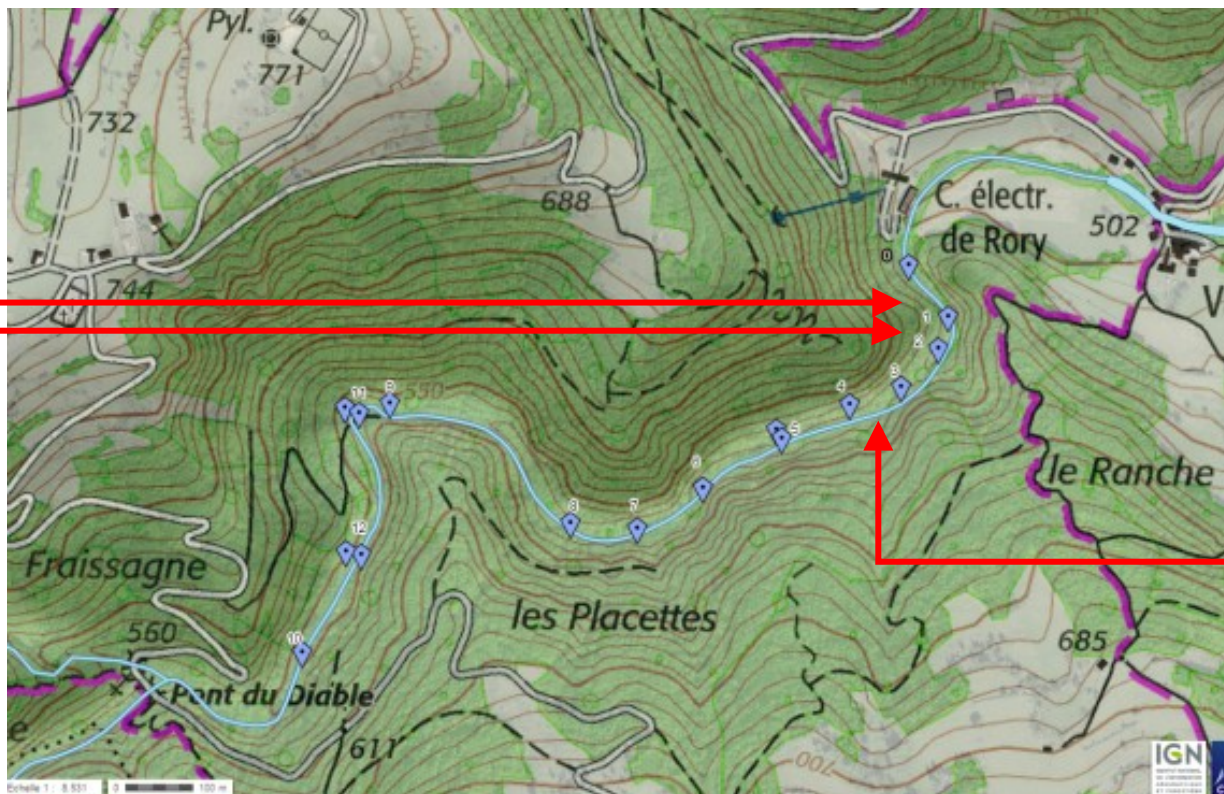
Pour information, l'ensemble des communes du bassin versant sont concernées par des restrictions de prélèvements sur les milieux. Sont en plus concernées par des restrictions d'usage à partir du réseau d'alimentation en eau potable les communes suivantes :

DEBATS RIVIERES D'ORPRA	ECOTAY L'OLME	ESSERTINES EN CHATELNEUF
JEANSAGNIERES	LA CÔTE EN COUZAN	LA VALLA SUR ROCHEFORT
LEIGNEUX	LERIGNEUX	LES SALLES
LEZIGNEUX	L'HÔPITAL SOUS ROCHEFORT	MONTBRISON
NOIRETABLE	PALOGNEUX	PONCINS
PRALONG	ROCHE	SAIL SOUS COUZAN
SAINTE BONNET LE COURREAU	SAINTE DIDIER SUR ROCHEFORT	SAINTE GEORGES EN COUZAN
SAINTE JEAN LA VÊTRE	SAINTE JULIEN LA VÊTRE	SAINTE JUST EN BAS
SAINTE LAURENT ROCHEFORT	SAINTE PAUL D'UZORE	SAINTE PRIEST LA VÊTRE
SAINTE THURIN	SAUVAIN	VERRIERES EN FOREZ



## Le sentier des gorges du Lignon

L'équipe technique du SYMILAV a commencé les prospections relatives au projet de sentier des gorges du Lignon. Ce projet de sentier permettra de relier l'aval de Chalmazel à Sail sous Couzan. Si certains tronçons s'appuient sur d'anciens cheminements ou sur des bouts de sentier encore existants, d'autres passages sont plus délicats et vont nécessiter des aménagements particuliers. Vous trouverez ci-après le carnet de route de la prospection réalisée entre le hameau de VAUX et le Pont du diable.

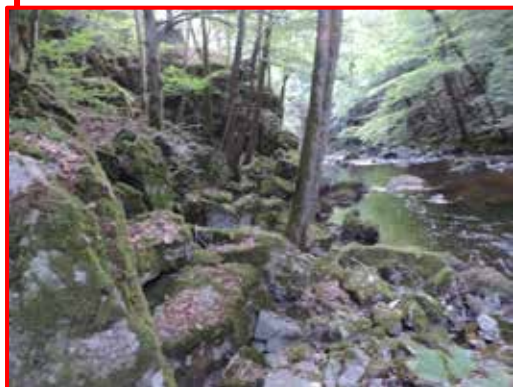


La présente carte illustre bien la notion de gorges encaissées, notamment à la lecture des courbes de niveau.



A la sortie de l'ancienne centrale électrique de Rory en remontant le Lignon, il est nécessaire d'installer une main courante sur une dizaine de mètres. La configuration du Lignon ressemble davantage à un torrent, notamment par la présence des gros blocs de pierre et des pentes plus soutenues.

La première falaise (ci-contre) nécessite sur une longueur de 12 mètres, un aménagement spécifique (marches suspendues) pour la franchir.



Un éboulis (à gauche ci-contre) important obstrue ensuite le passage sur berges. Un aménagement simple sur 20 mètres sera mis en place pour sécuriser le passage.

Une nouvelle falaise sera aménagée avec un système de marches suspendues à moins d'un mètre au dessus de l'eau





Certaines falaises nécessiteront d'être contournées pour garantir la sécurité. Pour information un des objectifs de ce projet de sentier des gorges, est de permettre aux pêcheurs de pouvoir circuler au plus proche du cours d'eau. Dans tous les cas, ce sentier sera destiné à des randonneurs confirmés et à des sportifs aguerris

Plusieurs arbres déracinés jonchent ci-et-là le Lignon. Un tronçonnage sera réalisé, ainsi que le **démontage de quelques embâcles**.



Le cheminement se poursuit avec quelques obstacles nécessitant des interventions mineures. **Un point bloquant** plus délicat apparaît ensuite. Suite à la prospection réalisée, il apparaît plus commode d'envisager le contournement de cet obstacle.

Un débroussaillage et quelques équipements simples (marche en rondins...) permettront de créer un passage d'évitement de ce goulet d'étranglement.

Le cheminement se poursuit, avec un peu plus loin la nécessité de réaliser un passage à gué à proximité des ruines d'un ancien moulin. Ensuite on retrouve un sentier existant qui nous conduit jusqu'au pont du Diable.





## Actualités au fil de l'eau

### Bilan mi-parcours du contrat Rivière-Natura 2000



L'équipe du SYMILAV a œuvré plusieurs semaines pour présenter le 24 juin dernier au comité de pilotage le bilan mi-parcours du Contrat Rivière-Natura 2000. Réunis à Noirétable, les élus et partenaires membres du comité, ont participé à un temps d'échange sur les actions mises en œuvre depuis 2012. L'après-midi était consacrée à des visites de terrain qui ont permis de mieux comprendre le travail réalisé, à travers des exemples concrets.

Le document de présentation est disponible [en cliquant ici](#)

### PAEC Hautes-Chaumes et Piémont du Forez : Valoriser l'engagement des exploitants agricoles

Le PAEC constitue un outil d'intervention très bien adapté à la gestion des sites Natura 2000. Les opérations développées et les mesures mises en place permettent d'apporter une réponse opérationnelle aux enjeux découlant de la directive cadre sur l'eau et de la directive cadre habitat, pour lesquelles l'agence de l'eau et l'Etat français doivent rendre des comptes chaque année à l'Europe. On peut souligner la forte adhésion des 46 exploitants pour ce nouveau programme de mesures agro-environnementales et climatiques.

La stratégie mise en place lors des diagnostics d'exploitations a été d'identifier l'ensemble des surfaces à enjeux contractualisables à partir d'un ciblage réalisé en amont (travail cartographique). La contractualisation réalisée en 2015 ne concerne que les enjeux biodiversité et sera suivie en 2016 d'une phase de contractualisation pour la protection des zones humides et la protection de la ressource en eau (parcelles déjà identifiées).

De nouvelles exploitations seront également concernées par la protection des zones humides.

MESURES	OBJECTIFS du Programme		
	Surfaces proposées engagement Ha	Surfaces Objectifs Ha	Taux de réalisation
Ouverture de milieux en déprise	74,33	200	37,17%
Entretien des landes pâturées	713,79	1495	47,75%
Entretien des fumades et prairies naturelles de montagne	276,06	303	91,11%
Protection des zones humides	275,41	351	78,46%
Maintien d'un couvert permanent à proximité de zones à enjeux	51,69	730	7,08%
<b>TOTAL</b>	<b>1391,28</b>	<b>3079</b>	<b>45,19%</b>

Ce bilan prend en compte la volonté d'engagement des entités collectives (estives, groupements pastoraux...)